

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

Le 05 Juin 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 29 Mai 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, ROBERT, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, MUNETTI, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL, BOYER, BAHLOUL, ROHEL, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, VERNEUIL, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. PALAT	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. VERNEUIL Conseiller M ^{al}
Mme MOIZEAU	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme HUE	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme MESSYASZ Adjointe

ABSENTE EXCUSÉE : Mme EL KAÏM, Conseillère M^{alc}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

052 - OBJET : Désignation des représentants de la commune au sein du Parc Naturel Régional Médoc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Médoc, relatifs à la composition de ses instances et à la désignation des représentants des communes membres ;

Considérant que les représentants des communes au conseil syndical du Parc Naturel Régional Médoc, doivent être désignés par les conseils municipaux, puis entérinés par la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île ;

Considérant qu'il appartient dès lors au Conseil municipal de désigner les représentants de la commune de Lesparre-Médoc appelés à siéger au sein des instances du Parc Naturel Régional Médoc ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
DÉCIDE PAR 27 VOIX POUR ET 1 CONTRE (M. BONATI)

- ☞ De désigner, en qualité de représentants de la commune de Lesparre-Médoc au sein du Parc Naturel Régional Médoc :
 - Messieurs Bernard GUIRAUD et Thierry CHAPPELLAN
- ☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision ;

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260605-0052-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 08/06/2026



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD